

LSV

## Le Houblon du Japon

*Humulus scandens* (Lour.) Merr.



## ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



### *Humulus scandens* (Cannabaceae)

(Synonyme : *Humulus japonicus* Siebold & Zucc.)

**Liane dioïque** (♂ et ♀ sur des individus différents), **annuelle** à germination printanière, pouvant atteindre 6-9 m en fin de saison, **tiges** très ramifiées : 1 individu peut couvrir 50 m<sup>2</sup> (❶)

**Plantule** (❷) à cotylédons étroits de 4-5 cm de long, première feuilles irrégulièrement dentées, gén<sup>mt</sup> à 3 segments, le médian plus grand que les latéraux

**Feuilles** opposées, limbe vert clair à 5-7 (parfois 9) lobes (❸), denté, pétiole plus long que le limbe.

**Inflorescence** ♂ en panicule lâche de 15-25 cm, érigée (❹) ; inflorescence ♀ pendante, formant des chatons ovoïdes à bractées imbriquées (❺)

**Akènes** brun-jaune, marbrés, ovoïdes-orbiculaires, gonflés à lenticulaires, 4-5 mm (❻)

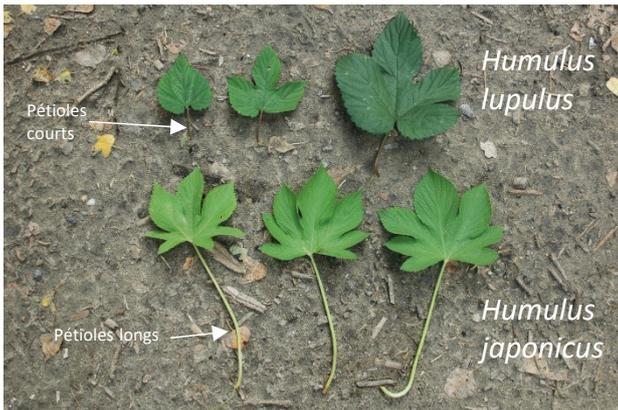


© Cardle Ritchie, USDA

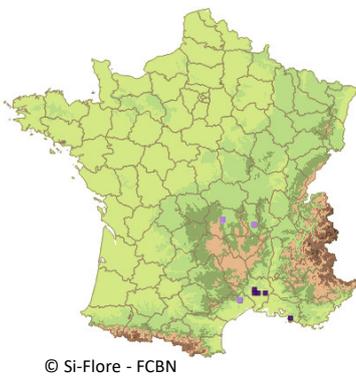
## RISQUE DE CONFUSIONS

Evitez la confusion avec *Humulus lupulus* (houblon indigène) qui se distingue aisément par :

- des limbes à **3-5 lobes** (jamais 7) dans la partie végétative, à 3 lobes ou indivises dans la partie florifère, d'un **vert plus foncé**
- des **pétioles plus courts que le limbe**
- cônes femelles plus élargies
- son caractère pérenne par un organe souterrain générant de nouvelles pousses au printemps



## DISTRIBUTION EN FRANCE



Originaire d'Asie orientale (Japon, Chine, Corée) et naturalisé en Europe et en Amérique du Nord. En France, naturalisé dans le Gard (entre Alès et Comps) et à Marseille. Occasionnel ou à confirmer ailleurs (carrés plus clairs)

## HABITATS ET IMPACTS

Le houblon du Japon colonise les berges exondées des rivières voir les friches humides. Il s'installe plutôt dans les zones dénudées en hiver, mais une fois installé, il étouffe et empêche l'expression de toute la végétation caractéristique des berges de rivières (*Bidention*) sur plusieurs centaines à plusieurs milliers de mètre carré.

## OÙ LA TROUVER ? QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

*Humulus scandens* est réglementé par l'Union européenne ([Règlement 11143/2014](#)), qui interdit notamment son introduction sur le territoire de l'UE, sa commercialisation, sa culture et sa libération dans l'environnement, et prévoit des mesures de lutte par les Etats membres. En France, la plante est localisée dans le bassin versant du Gardon et de l'Huveaune à Marseille. A confirmer ailleurs.

**Toute nouvelle observation de l'espèce est à signaler à [guillaume.fried@anses.fr](mailto:guillaume.fried@anses.fr) ainsi qu'au Conservatoire botanique national de votre région.** Il est également possible de signaler l'espèce grâce à l'application [INPN-Espèces](#). En cas de doute, des photos ou des échantillons peuvent être prélevés, puis envoyés à l'adresse suivante pour identification :

ANSES-LSV Unité d'entomologie et plantes invasives  
755 avenue du campus Agropolis  
CS 30016  
34988 Montferrier-sur-Lez cedex  
[guillaume.fried@anses.fr](mailto:guillaume.fried@anses.fr)